

## Concours d'éloquence LES MOTS DE LA FOLIE®

Vous avez une aisance naturelle à l'oral et des idées à partager ?



Vous avez des choses à dire et l'envie de les porter ? Si l'oralité est votre terrain de jeu, inscrivez-vous ! Ce concours d'éloquence s'adresse aux personnes concernées par des troubles psychiques, accompagnées ou non par des structures sanitaires ou médico-sociales, pour qui la parole est une force. Vous découvrirez l'art oratoire dans la Salle du Jeu de Paume au côté du metteur en scène, acteur et auteur Alain Guillo et bénéficierez de l'accompagnement personnalisé d'avocats du barreau de Versailles.

À partir d'une sélection de contributions issues des *Mots de la Folie*®, vous préparerez un discours de 2 à 5 minutes, une occasion unique de structurer votre pensée, d'exprimer vos émotions, de convaincre et de vous affirmer. L'éloquence est une compétence qui vous servira bien au-delà de ce concours, vous permettant d'exprimer vos pensées avec clarté et conviction et de vous affirmer dans tous les aspects de votre vie.

### Calendrier des réunions préparatoires et ateliers (*sur inscription*)

Visite du château de Versailles, berceau de la République : de la Salle du Congrès à la Salle du Jeu de Paume, en présence de plusieurs intervenants.

- **Mercredi 17 septembre à 11h**

Plusieurs réunions préparatoires sont proposées pour découvrir l'art oratoire avec Alain Guillo dans la **Salle du Jeu de Paume** (1, rue du Jeu de Paume 78000 Versailles) :

- **Mercredi 24 septembre à 13h**
- **Mercredi 1er octobre à 13h**
- **Mercredi 8 octobre à 13h**
- **Mercredi 15 octobre à 13h**

Séances de coaching par des avocats du barreau de Versailles, plusieurs groupes de 5 personnes seront accueillis à l'Ordre des avocats à Versailles :

- **Mercredi 12 novembre 2025 de 11h à 12h30**
- **Mercredi 19 novembre 2025 de 11h à 12h30**

Annonce de la sélection des candidats finalistes : le jeudi 20 novembre 2025

La finale aura lieu **jeudi 4 décembre 2025** de 15h à 17h30 dans l'**auditorium du château de Versailles**, à l'occasion de la semaine du handicap : 12 à 15 candidats interviendront. Une performance artistique aura lieu pendant les délibérations du jury.

### Inscription

Pour participer, le candidat devra se manifester par mail à [communication@artsconvergences.com](mailto:communication@artsconvergences.com) & [association@artsconvergences.com](mailto:association@artsconvergences.com) ou par tel au 06 72 85 91 49.

Le règlement leur sera envoyé dans les meilleurs délais.

# RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉLOQUENCE LES MOTS DE LA FOLIE

## PRÉAMBULE

À l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition des Mots de la Folie, du bicentenaire du barreau de Versailles et des 150 ans de la République au château de Versailles, l'association Arts Convergences lance son premier concours d'éloquence à destination de personnes souffrant de maladies psychiques.

L'éloquence est l'art de s'exprimer, d'émouvoir et de convaincre. Ce concours a pour objectif la mise en pratique de l'exercice de la parole et de l'organisation de la pensée, par des personnes désireuses de s'exprimer sur une citation extraite des éditions des Mots de la Folie.

## ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Ce concours est destiné aux personnes souffrant de maladies psychiques et répondant aux conditions d'inscription.

Plusieurs visites, réunions préparatoires et séances de coaching sont proposées (ces dates et horaires restent modifiables) et disponibles uniquement sur inscription (voir Article 3)

– Visite avec médiation Versailles berceau de la République Salle du Congrès et Salle du Jeu de Paume

- Mercredi 17 septembre à 11h

– Réunions préparatoires, avec découverte de l'art oratoire par Alain Guillo (metteur en scène, acteur et auteur), dans la Salle du Jeu de Paume (1, rue du Jeu de Paume 78000 Versailles)

- Mercredi 24 septembre à 13h
- Mercredi 1er octobre à 13h
- Mercredi 8 octobre à 13h
- Mercredi 15 octobre à 13h

– Séances de coaching par des avocats du barreau de Versailles, plusieurs groupes de 5 personnes seront accueillis à l'Ordre des avocats à Versailles

- Mercredi 12 novembre, de 11h à 12h30
- Mercredi 19 novembre, de 11h à 12h30

– Annonce de la sélection des candidats pour la finale : jeudi 20 novembre

– Finale ouverte au public (sur inscription), dans l'auditorium du château de Versailles : jeudi 4 décembre de 15h à 17h30.

## ARTICLE 2 : SUJETS

Sélectionnés parmi les contributions des deux premières éditions du flipbook Les Mots de la Folie

- Addiction: Course en avant qui emprisonne sitôt qu'elle libère
- Antipsychotique : Pour un atterrissage brutal les deux pieds sur terre
- Consentement : Les soignants d'accord entre eux
- Délire : Activité créative punie par la santé
- Dénier : Le problème, c'est que tout va bien
- Différence : Ce qui nous lie
- Empathie : Allez tous vous faire aimer !
- Exclusion : Une prison à ciel ouvert
- Hallucination : Pass cinéma illimité jour et nuit
- Intuition : Se dit d'un doute irrationnel
- Logorrhée : Dans un discours en crue, tous ces mots en noyade
- Moi : Être qu'une vie entière ne suffit pas à connaître

- Normalité : Cacher ce que les autres ne veulent pas voir
- Rechute : Parce que la première n'a pas suffi
- Résilience : Ou comment réussir ses échecs
- Ruminantion : Je mâche mes maux
- Sensibilité : Trouée dans l'épais de soi
- Stress : Pathologique ou nécessaire, tout est dans le dosage

### ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTIONS

Le candidat devra :

- Être majeur et disposer de ses droits à l'image, donner son consentement avec le cas échéant celui du mandataire chargé de la mesure de protection
- Accepter le règlement du concours
- Pouvoir se rendre par ses propres moyens (aucune aide matérielle ne sera apportée) aux séances de sélection et le cas échéant de préparation qui auront lieu à Versailles, puis à la finale qui aura lieu le jeudi 4 décembre de 15h à 17h au château de Versailles.

Pour participer, le candidat devra s'inscrire par mail à [communication@artsconvergences.com](mailto:communication@artsconvergences.com) & [association@artsconvergences.com](mailto:association@artsconvergences.com) dès que possible, et renvoyer au plus tard le 30 septembre les informations nécessaires :

- Indication dans l'objet du mail : Concours d'éloquence Les Mots de la Folie
- Prénom et nom du candidat
- Nom de la structure sanitaire ou médico-sociale, le cas échéant
- L'autorisation de diffusion à l'image dument complétée (par le candidat et le mandataire chargé de la mesure de protection, le cas échéant)
- La signature et l'acceptation complète du règlement présenté ici

L'objectif est de départager les candidats sur la qualité de leur expression orale et sur les grandes lignes de l'argumentation et sa cohérence avec un des sujets du concours.

### ARTICLE 4 : LE CONCOURS

Le candidat expose une idée, défend un sujet, argumente, persuade, provoque, dégage une émotion, à partir du thème, devant un jury et un public. La présentation devra être comprise entre 2 et 5 minutes.

### ARTICLE 5 : LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidats seront évalués sur trois points principaux :

- La façon de s'exprimer : l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire.
- Le fond, ce qui est dit : les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.
- La présentation : respect du temps, la gestuelle, la tenue.

### ARTICLE 6 : SÉLECTION DES CANDIDATS

Pré-sélection des candidatures

Une personne ressource parmi les organisateurs avec un membre du jury sélectionneront les candidatures parmi celles reçues et dans chacun des groupes qui participera aux réunions initiatiques Salle du Jeu de Paume ; puis à l'issue des séances de coaching organisées à l'Ordre des avocats à Versailles.

Une liste complémentaire sera également établie pour pallier d'éventuels abandons.

En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, l'équipe organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier le nombre de candidats sélectionnés pour la finale.

L'ensemble des candidats sera informé des résultats de la pré-sélection par mail au plus tard le 20 novembre 2025.

## ARTICLE 7 : FINALE DU CONCOURS D'ÉLOQUENCE

7-1 : Présentation du discours avec les sujets choisis. Les candidatures retenues à l'issue de l'étape de pré-sélection sont invitées à présenter leur discours lors de la finale.

Lors de cette dernière, le présentateur annonce le nom du candidat, son prénom et le sujet sur lequel il argumentera avant de lancer le chronomètre au premier mot de son exposé.

7-2 : Le discours doit durer de 2 à 5 minutes maximum. Les candidats ont la possibilité de disposer de leurs notes, le discours ne doit pas être lu.

## ARTICLE 8 : LE JURY

8-1 : Composition du Jury.

Le jury sera composé de :

- Trois avocats du barreau de Versailles : Raphaël Mayet (bâtonnier, ancien secrétaire de la conférence), Cécile Robert (ancienne secrétaire de la conférence), Béatrice de Frescheville (secrétaire de la conférence), et en cas d'empêchement, tout autre avocat qui s'y substituerait
- Sandrine Broutin directrice générale de la fondation Falret
- Alain Guillo (metteur en scène, acteur et auteur)
- Un représentant associatif
- Deux représentants du château de Versailles

8-2 : Délibération du jury

Après délibération, le jury désignera trois lauréats. Les résultats du concours sont donnés après le passage de l'ensemble des candidats et les prix seront remis à l'issue de la cérémonie le jeudi 4 décembre à l'auditorium du château de Versailles.

8-3 : Critères d'évaluation

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé, mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, l'utilisation des supports écrits, la diction.
- La qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre, mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.
- La présentation : Ceci inclut l'attitude face au jury, le respect de temps de parole et la gestuelle. Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

## ARTICLE 9 : DROITS D'IMAGES ET D'AUTEURS

En signant ce règlement, le candidat, et le cas échéant la personne chargée d'une mesure de protection acceptent, que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore, les vidéos ou encore les photos prises puissent faire l'objet d'une communication uniquement à des fins promotionnelles par les organisateurs.

## ARTICLE 10 : DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et du règlement général européen sur la protection des données personnelles du 27 mai 2016, les candidats au concours d'éloquence disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Les données des candidats sont collectées et traitées dans le seul objectif de permettre une bonne organisation de la manifestation. Ces données seront

conservées deux ans. Pour toute question concernant ces données, il convient de contacter par mail la personne en charge des projets à [association@artsconvergences.com](mailto:association@artsconvergences.com)

#### **ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉS**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le concours doit être modifié, écourté ou annulé. L'association Arts Convergences se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère.

#### **ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La signature de ce règlement implique l'acceptation pure et simple de celui-ci.